



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PPE3 Un décret imposé en catimini qui engage l'avenir énergétique de la France

Paris, 12 mars 2025 – **Le gouvernement s'apprête à fixer par décret, sans débat parlementaire, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3), la feuille de route énergétique de la France pour la prochaine décennie.**

Cette décision, qui engage l'ensemble du pays sur le long terme, privilégie un développement massif de l'éolien et du solaire, au détriment de la stabilité du réseau électrique et du pouvoir d'achat des Français.(1)

Qu'est-ce que la PPE3 et pourquoi est-elle cruciale ?

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) définit les choix énergétiques de la France pour les 10 prochaines années. Son impact est déterminant : production d'électricité, prix de l'énergie, impact environnemental et souveraineté énergétique.

La version actuelle, la PPE3, prévoit :

- ◆ Une augmentation massive de l'éolien et du solaire, avec une capacité installée multipliée par deux à quatre fois d'ici 2035.
- ◆ Aucune véritable relance du nucléaire, alors qu'il garantit une électricité stable et décarbonée.
- ◆ Un modèle instable, nécessitant en permanence du gaz ou des importations pour compenser les variations de production.
Ce choix, qui façonnera l'avenir énergétique de la France, est imposé sans débat public et sans vote du Parlement, alors qu'il affectera durablement l'industrie, l'économie et la vie quotidienne des Français.

Un projet qui affaiblit la souveraineté énergétique

- ◆ 300 milliards d'euros de dépenses inutiles, alors que 95 % de l'électricité française est déjà décarbonée.
- ◆ Un réseau électrique fragilisé, nécessitant des investissements massifs pour gérer l'intermittence des renouvelables
- ◆ Une dépendance accrue aux importations de gaz, exposant la France aux crises énergétiques internationales.

Un coût exorbitant pour les consommateurs

- ◆ Le prix garanti de l'électricité éolienne atteint 87,6 €/MWh, soit 65 % de plus que le prix moyen du marché.(2)

- ◆ 80 % de la production éolienne est inutile pour la France et doit être exportée souvent à perte.

- ◆ Des subventions massives pour les opérateurs éoliens, même en cas de surproduction.

Un moratoire urgent et un retour à un débat démocratique

La FED exige que la PPE3 soit débattue au Parlement et qu'un moratoire immédiat soit décrété sur le développement de l'éolien et du solaire. La priorité doit être donnée à un mix énergétique fiable, compétitif et souverain, fondé sur des énergies pilotables comme le nucléaire et l'hydraulique.(3)

Contact presse

Jean-Louis Butré
Président de la Fédération Environnement Durable
Email : contact@environnementdurable.net
Tél : 06 80 99 38 08

1) Consultation du public sur un projet de décret PPE 3

La consultation par internet au public est ouverte jusqu'au 05/04/2025 à

l'adresse : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-troisieme-a3142.html>

2) Le prix garanti du MWh éolien au dernier appel d'offre fin 2024 a été de 87,6 €/MWh contre un prix moyen pondéré sur le marché de l'électricité en 2024 de 53 €.

En 2024 les nouveaux projets éoliens vendent donc leur production d'électricité à un prix subventionné par l'état 65 % supérieur au prix du marché. Si le prix de l'électricité sur le marché de gros a été négatif les 352 heures de plus forte surproduction éolienne et solaire (4% du temps), les opérateurs éoliens en ont été globalement préservé.

Les opérateurs ayant signé un contrat avant 2016 peuvent malgré tout vendre toute leur production à EDF à près de 100 € MWh, les opérateurs ayant signé un contrat plus récemment reçoivent eux une subvention de 35 % de leur recette maximum s'ils ne produisent pas !

3) Ces constats ont été confirmés lors du [colloque organisé au Sénat le 10 mars 2025](#) où le Céréme (Cercle d'Études Réalités Écologiques et Mix Énergétique) a mis en évidence les dangers d'un modèle énergétique basé sur des sources intermittentes. Son rapport démontre que la PPE3, dans sa version actuelle, menace la compétitivité et la souveraineté énergétique de la France.
